



Cdi dans la fonction publique territorial

Par **Guillaume_old**, le **18/10/2007 à 09:53**

Bonjour, rn rn voilà bientôt 7 ans que je travail dans la fonction publique en tant que contractuel. rn J'en suis à 7 contrats de 1 an depuis avril 2001 dont 1 qui n'est pas allé à son terme puisque j'ai changé de collectivité en novembre 2004. rn J'ai appris au travers des messages postés que la collectivité passée 6 ans de CDD doit proposer à son agent, si elle souhaite, le maintenir en fonction, un CDI. rn Bien que totalisant plus de 6 ans de CDD avec 2 collectivités, est-ce que dans mon cas la collectivité pour laquelle je travail actuellement peu me proposer un CDI ? rn rn Merci pour votre réponse. rn Salutation.